
CHARTRE DEONTOLOGIQUE

« *Mettre l'écologie au cœur des consciences* »

Présentation

« *Seule une prise de conscience à la fois collective et individuelle provoquera le changement vers un développement durable. C'est la raison pour laquelle j'ai créé GoodPlanet* ». Yann Arthus-Bertrand, Président fondateur de la Fondation Goodplanet.

Elle a pour but la sensibilisation et l'éducation à la protection de l'environnement.

Valeurs et Objectifs

La Fondation GoodPlanet est une Fondation apolitique, non confessionnelle, indépendante ; elle est engagée dans la promotion du développement durable et de la responsabilité sociale ; elle veut encourager et favoriser l'évolution des comportements vers un mode de vie plus responsable et plus respectueux de l'environnement

Convaincue que chacun a un rôle à jouer, que chacun a le pouvoir et le devoir d'agir et de se mobiliser, GoodPlanet se fixe pour ce faire trois principales missions :

- **Sensibiliser** et éduquer le plus grand nombre de citoyens aux problèmes du monde pour rendre chacun acteur du devenir de la planète et de ses habitants.
- **Mobiliser** les acteurs économiques et politiques en les associant aux actions de la Fondation et en leur permettant de s'engager dans une démarche active de développement durable/responsabilité sociétale des entreprises.
- **Agir** par la mise en place de programmes concrets qui permettent d'apporter des réponses opérationnelles aux menaces qui pèsent sur la planète.

Actions

Les actions de la fondation sont, sans que cette liste soit limitative: l'organisation de manifestations culturelles et pédagogiques, d'expositions, la réalisation d'œuvres

audiovisuelles et de photographies, l'édition de livres, la création de sites Web pour la diffusion d'informations sur les grands problèmes environnementaux, d'une part; et, d'autre part, la réalisation de bilans carbone pour des particuliers et entreprises et la mise en œuvre d'actions pour la compensation carbone.

La Fondation mène ses actions seule ou en partenariat avec des personnes morales ou personnes physiques ; en particulier, elle travaille sur le terrain avec des ONG sur des projets équitables, solidaires et éco-responsables. Outre ses ressources propres, la Fondation bénéficie des aides de particuliers ou de personnes morales (publiques ou privées) : des concours non spécialement affectés lui permettant de réaliser son programme d'action général, mais aussi des subventions ou contributions spécialement affectées à une action donnée.

Les Mécènes et partenaires

Les mécènes et partenaires de la Fondation GoodPlanet lui apportent des moyens financiers, en nature ou en compétence. Ces différentes formes de contribution à la réalisation des objectifs de la Fondation GoodPlanet ne peuvent en aucun cas ni à aucun degré porter atteinte à l'indépendance, à la liberté d'initiative et de parole de la Fondation.

Le Mécénat doit faire l'objet d'une convention ; les objectifs de l'action envisagée ensemble doivent être établis clairement, l'utilisation des fonds collectés doit être très précise, un rendu financier de l'action doit être transmis, de même qu'une analyse de l'efficacité de la réalisation.

En revanche, elles impliquent de la part des partenaires et mécènes qu'ils partagent la philosophie et les objectifs de la Fondation. La Fondation GoodPlanet n'aura pas d'engagement avec les entreprises ou organisations dont les activités sont en conflit ou en contradiction avec ses valeurs, son champ d'activités ou tout principe inhérent à sa Charte.

Les entreprises et industries qui nous accompagnent s'engagent formellement par la signature de cette Charte à entreprendre de façon volontariste, dans une démarche de progrès à long terme, des actions de minimisation de leurs impacts primaires et de leurs externalités dommageables, sur les trois sphères du développement durable : environnementale, sociale et économique.

La Fondation GoodPlanet pourra fournir à ses partenaires, dans la mesure de ses possibilités, des conseils ou informations afin d'œuvrer dans ce sens, dans une approche concertée. Le partenaire a en retour un devoir d'information à l'égard de GoodPlanet sur ses activités.

La démarche vertueuse de progrès de long terme proposée au partenaire passe par une première prise de conscience puis par des actions concrètes sur les trois axes d'intervention de la Fondation GoodPlanet : sensibilisation, mobilisation et action.

Les donateurs particuliers

Une communication sera faite auprès de tous nos donateurs particuliers pour leur faire connaître les projets, réalisations et faits importants de la vie de la fondation par le biais d'une newsletter régulière.

Toute demande ou réclamation faite à la suite d'un don sera suivie d'une réponse faite avec diligence.

Les fournisseurs

Dans le choix de ses fournisseurs la Fondation fera preuve de prudence et d'objectivité. Ne pas gaspiller l'argent des donateurs devant être une priorité, la politique des achats doit être très encadrée, privilégier les fournisseurs qui partagent nos valeurs, mettre en concurrence, et éviter tous risques de favoritisme envers des sociétés « amies ». Aucun contrat de prestation ne sera établi avec une société ou un prestataire proche d'un membre du Conseil ou d'un salarié sans accord préalable du conseil.

Les salariés et bénévoles

Les salariés et bénévoles s'engagent à respecter les valeurs fondatrices de la fondation, celle de la protection de l'environnement, du respect de l'autre, de la générosité et de l'entraide, de l'impartialité et du non-prosélytisme.

Les bénéficiaires

Il n'y a aucune discrimination politique, religieuse ou raciale dans le choix des bénéficiaires des projets : le souci d'efficacité du projet et de sa pérennité présidera aux choix des populations destinataires.